



Nombre de Conseillers :

En exercice	27
Présents	19
Votants	24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq

Le : **lundi 26 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2025

OBJET :

**MODIFICATION DU
PERIMETRE DU
SDESM PAR
ADHESION DES
COMMUNES DE
SAVIGNY-LE-
TEMPLE ET DE
QUINCY-VOISINS**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK, RENAUDET
Mrs ANTOINE, BERGHEAUD, DAUDIER, DIAS, DOMETZ, FORET, LEPROUST, MOREL, NIKOU

Absents Représentés :

Mme Nadeige CASSAR

donne pouvoir à Mme Marie-Christine LACROIX

Mme Hildegard FELON

donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GIBERT

Mme Nathalie FELON

donne pouvoir à Mme Marie-Christine GARDO

Mme Véronique HOVART

donne pouvoir à Mme Malika AZZIZI

M. Jean-Pierre LE GALLOU

donne pouvoir à Mme Brigitte HUET

Absents : M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Cécile GIBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2025-07 du comité syndical di SDESM du 5 mars 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Savigny-le-Temple ;

Vu la délibération n°2025-51 du comité syndical du SDESM en date du 9 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins ;
Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le-Temple et de Quincy-Voisins ;

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE - l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et de Quincy-Voisins.

AUTORISE - Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ



Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 19

Votants 24

OBJET :

**RAPPORT DE LA
CLECT**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 077-217704204-20250526-21_2025-DE



21/2025

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq

Le : **lundi 26 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDON, GIBERT, HILDERAL, HUET, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK, RENAUDET
Mrs ANTOINE, BERGHEAUD, DAUDIER, DIAS, DOMETZ, FORET, LEPROUST, MOREL, NIKOU

Absents Représentés :

Mme Nadeige CASSAR

donne pouvoir à Mme Marie-Christine LACROIX

Mme Hildegard FELON

donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GIBERT

Mme Nathalie FELON

donne pouvoir à Mme Marie-Christine GARDON

Mme Véronique HOVART

donne pouvoir à Mme Malika AZZIZI

M. Jean-Pierre LE GALLOU

donne pouvoir à Mme Brigitte HUET

Absents : M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Cécile GIBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport écrit du 22 mai 2025 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges annexé à la présente délibération ;

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE - le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 22 mai 2025

DIT- que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ



Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 19

Votants 24

OBJET :

**CESSION DE
PARCELLE ZI2**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 077-217704204-20250526-22_2025-DE



22/2025

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq

Le : *lundi 26 mai*

Le Conseil Municipal de la Commune de *SAINT-MARD*

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. *Daniel DOMETZ*, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK, RENAUDET
Mrs ANTOINE, BERGHEAUD, DAUDIER, DIAS, DOMETZ, FORET, LEPROUST, MOREL, NIKOU

Absents Représentés :

Mme Nadeige CASSAR

Mme Hildegard FELON

Mme Nathalie FELON

Mme Véronique HOVART

M. Jean-Pierre LE GALLOU

donne pouvoir à Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GIBERT

donne pouvoir à Mme Marie-Christine GARDO

donne pouvoir à Mme Malika AZZIZI

donne pouvoir à Mme Brigitte HUET

Absents : M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Cécile GIBERT

La commune souhaite céder la parcelle ZI2, située La Haie Gauthier, à la SAS LES 2 M, au prix de 11.000 €. Cette parcelle a été obtenue par l'intermédiaire de la procédure des biens sans maître. Le motif de cette cession est que ladite parcelle jouxte les parcelles ZI15-3-16-25 appartenant au Crédit Agricole (via la SAS LES 2 M).

Vu l'avis des domaines en date du 11 février 2025,

Vu l'accord entre les parties des 26 mars et 14 avril 2025

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE – Le Maire à céder la parcelle ZI2 à la SAS LES 2M au prix de 11.000 €

AUTORISE - Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession de la parcelle ZI2, située à la Haie Gauthier

PRECISE – que les frais notariés et d’enregistrement seront à la charge de la
SAS LES 2M

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les
membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ



Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 19

Votants 24

OBJET :

**CONVENTION DE
TRANSFERT DE
PROPRIETE DE
MATERIELS DE
L'ECOLE JACQUES
PREVERT**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 077-217704204-20250526-23_2025-DE



23/2025

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq

Le : **lundi 26 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK, RENAUDET
Mrs ANTOINE, BERGHEAUD, DAUDIER, DIAS, DOMETZ, FORET, LEPROUST, MOREL, NIKOU

Absents Représentés :

Mme Nadeige CASSAR

Mme Hildegard FELON

Mme Nathalie FELON

Mme Véronique HOVART

M. Jean-Pierre LE GALLOU

donne pouvoir à Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GIBERT

donne pouvoir à Mme Marie-Christine GARDO

donne pouvoir à Mme Malika AZZIZI

donne pouvoir à Mme Brigitte HUET

Absents : M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Cécile GIBERT

L'école Jacques Prévert a bénéficié d'un projet financé par le fonds d'innovation pédagogique. Dans ce cadre, des matériels ont été achetés et il convient d'établir une convention de transfert de propriétés de ces matériels au profit de la commune. Il s'agit de 12 robots Thymio II et de 14 Robots Bluebot

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE – Le Maire à signer la convention de transfert de propriétés

DIT – que la présente délibération et la convention seront notifiées aux services de l'éducation nationale

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ



Nombre de Conseillers :

En exercice	27
Présents	19
Votants	24

OBJET :

**JURES D'ASSISES
2026**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 077-217704204-20250526-24_2025-DE



24/2025

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq

Le : **lundi 26 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2025

Présents : Mmes **AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LACROIX, LEFÈVRE, MAJCHRZAK, RENAUDET**
Mrs **ANTOINE, BERGHEAUD, DAUDIER, DIAS, DOMETZ, FORET, LEPROUST, MOREL, NIKOU**

Absents Représentés :

Mme Nadeige CASSAR

donne pouvoir à Mme Marie-Christine LACROIX

Mme Hildegard FELON

donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GIBERT

Mme Nathalie FELON

donne pouvoir à Mme Marie-Christine GARDO

Mme Véronique HOVART

donne pouvoir à Mme Malika AZZIZI

M. Jean-Pierre LE GALLOU

donne pouvoir à Mme Brigitte HUET

Absents : M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Cécile GIBERT

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2025 CAB/BRE 629, relatif à la formation du jury criminel pour l'année 2026 ; il a été procédé au tirage au sort sur les listes électorales des personnes suivantes :

- JEHU Tony Thomas, né le 07/03/1970 à Saint-Claude (97), domicilié 46 allée de l'Orme Touzé
- HERVE Manon Claude, née le 25/07/1995 à Le Blanc-Mesnil (93), domiciliée 87 allée Gabriel Fauré
- LUTFIU Genta, née le 23/11/2001 à LE Blanc-Mesnil (93), domiciliée 4 rue Pihette
- BOUCHER Guillaume Anthony, né le 02/01/1979 à Rennes (35), domicilié 1 rue Victor Hugo
- REDON Cyril Charles Jean, né le 10/01/1973 à Saint-Cloud (92), domicilié 17 rue Danielle Casanova
- RUSSO Patrick Michel, né le 30/09/1961 à Aubervilliers (93), domicilié 82 rue des Onze Arpents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ



Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 19

Votants 24

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
CLUB KANGOUROUS**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 077-217704204-20250526-25_2025-DE



25/2025

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq

Le : **lundi 26 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK, RENAUDET

Mrs ANTOINE, BERGHEAUD, DAUDIER, DIAS, DOMETZ, FORET, LEPROUST, MOREL, NIKOU

Absents Représentés :

Mme Nadeige CASSAR

donne pouvoir à Mme Marie-Christine LACROIX

Mme Hildegard FELON

donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GIBERT

Mme Nathalie FELON

donne pouvoir à Mme Marie-Christine GARDO

Mme Véronique HOVART

donne pouvoir à Mme Malika AZZIZI

M. Jean-Pierre LE GALLOU

donne pouvoir à Mme Brigitte HUET

Absents : M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Cécile GIBERT

Suite à la fermeture du gymnase des Pailleux à plusieurs reprises et empêchant ainsi la tenue des cours du Club Kangourou, les professeurs souhaitent pallier au rattrapage des cours le mercredi 18 et vendredi 20 juin 2025. Cependant, ils ne peuvent assumer financièrement ces cours et demandent une subvention exceptionnelle de 600 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE – le versement d'une subvention exceptionnelle au Club Kangourou de 600 € (six cent euro)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ



Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 077-217704204-20250526-26_2025-DE



26/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 19

Votants 24

L'an deux mil vingt-cinq

Le : **lundi 26 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2025

OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNC

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK, RENAUDET
Mrs ANTOINE, BERGHEAUD, DAUDIER, DIAS, DOMETZ, FORET, LEPROUST, MOREL, NIKOU

Absents Représentés :

Mme Nadeige CASSAR

Mme Hildegard FELON

Mme Nathalie FELON

Mme Véronique HOVART

M. Jean-Pierre LE GALLOU

donne pouvoir à Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GIBERT

donne pouvoir à Mme Marie-Christine GARDO

donne pouvoir à Mme Malika AZZIZI

donne pouvoir à Mme Brigitte HUET

Absents : M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Cécile GIBERT

L'UNC a demandé une subvention de 2.500 € à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, pour l'organisation du Congrès Départemental du dimanche 06 avril 2025. La CARPF souhaite verser cette subvention directement à la Mairie de Saint-Mard qui la reversera à l'UNC.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°19/2025 du 07 avril 2025

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE – Le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.500 € à l'UNC

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Le Maire,



Daniel DOMETZ



Nombre de Conseillers :

En exercice	27
Présents	19
Votants	24

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 077-217704204-20250526-27_2025-DE



27/2025

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq

Le : *lundi 26 mai*

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK, RENAUDET
Mrs ANTOINE, BERGHEAUD, DAUDIER, DIAS, DOMETZ, FORET, LEPROUST, MOREL, NIKOU

Absents Représentés :

Mme Nadeige CASSAR

donne pouvoir à Mme Marie-Christine LACROIX

Mme Hildegard FELON

donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GIBERT

Mme Nathalie FELON

donne pouvoir à Mme Marie-Christine GARDO

Mme Véronique HOVART

donne pouvoir à Mme Malika AZZIZI

M. Jean-Pierre LE GALLOU

donne pouvoir à Mme Brigitte HUET

Absents : M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Cécile GIBERT

Suite aux votes des subventions exceptionnelles au Club Kangourou et à l'UNC, une Décision Modificative est nécessaire afin de pouvoir verser les subventions, à savoir :

Section de fonctionnement

Article 6262 (frais de télécommunications) : - 1.000 €

Section de fonctionnement

Article 65748 (subventions) : + 1.000 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE – Monsieur Le Maire à effectuer la Décision Modificative

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ